

Préavis de grève

Filière production

Le projet de réorganisation des moyens internes de fabrication (Phases 2 et 3) tel qu'il apparaît dans le document présenté aux élus et aux salariés de la filière, est inacceptable en l'état.

Sur la Vidéo Mobile :

Le projet comporte des risques de perte de compétences et de nivellement par le bas pour l'activité vidéo-mobile (VM), au détriment de l'efficacité des équipes du fait de leur très haute technicité. Les salariés de la vidéo-mobile ne sont pas des pions interchangeables pour combler les cases d'un car à l'autre, ou pour remplacer les personnels du siège travaillant sur les JT ou sur Télématin.

De même, le projet de relocalisation des cars à Paris et l'hyper centralisation de la planification remet en cause l'équilibre entre activité professionnelle et vie familiale et privée, non seulement pour les salariés de la VM mais aussi pour ceux des équipes légères et les personnels administratifs.

Ce projet entraîne déjà une montée alarmante des symptômes d'anxiété et de souffrance au travail dont témoignent le nombre de consultations médicales et de retours des salariés. Les risques psycho-sociaux induits par le projet sont déjà en train de se réaliser.

Enfin, les salariés déplorent de n'avoir pas été associés en amont de l'élaboration de ce projet pour lequel ils n'ont absolument pas été écoutés.

Sur la fiction :

La mise en œuvre du projet de feuilleton de Vendargues engendre une baisse d'un quart de l'activité des sites de production en fiction mettant à terme leur existence en péril.

Les salariés s'indignent de la brutalité du projet de la direction qui de surcroît n'hésite pas à chaque tournage de fiction à remettre en cause les accords collectifs en nivelant leurs droits par le bas.

Sur la post production :

Leur rattachement administratif au siège implique pour les salariés des post-production une déshumanisation des relations au travail, leurs interlocuteurs étant tous basés à Paris. Ces salariés s'interrogent également sur la pérennité de leur site, piloté entièrement par Paris.

Sur les équipes légères :

La majeure partie des magazines et documentaires des antennes régionales est tournée et post produite en région. Les salariés des équipes légères ne supportent plus d'être

déplacés et utilisés comme « bouche-trous » pour lisser l'activité et ainsi réduire le volume global de fabrication par nos moyens internes.

Sur la philosophie du projet :

France Télévisions assure une mission d'aménagement du territoire en maintenant des sites de production en région, permettant ainsi de décentraliser la création télévisuelle, et, pour les professionnels du secteur, de travailler en région. Le projet, qui recentre l'activité de production sur le siège, est en rupture totale avec cette mission de France Télévisions ; il coupe également les stations régionales de la ressource que peut être pour eux, via le droit de tirage, la filière production en Région.

En conséquence, les organisations syndicales signataires exigent :

- Le maintien de la localisation des cars et d'un encadrement hiérarchique de proximité ainsi que de l'assistantat de proximité existants.
- Le maintien d'une planification opérationnelle des hommes et des moyens en région, en proximité avec les équipes, par un cadre qui sera leur référent hiérarchique et leur interlocuteur privilégié.
- Le maintien du rattachement administratif des salarié-e-s et des postes (VM, équipes légères, fiction, post-prod, fonctions support) dans leur région.
- Le comblement des postes vacants et le remplacement des salariés partant en retraite afin d'accompagner la ré-internalisation des activités.
- Le maintien des dispositions de l'accord collectif existantes (frais de missions et déplacement) pour l'ensemble des opérations, y compris la maintenance et les réunions de travail au Siège. Les temps de déplacement depuis le site de rattachement actuel des personnels refusant l'affectation de leur contrat à Paris doivent être pris en compte comme temps de travail.
- Le rattachement clairement identifié des salariés de la VM à leur car, de façon à maintenir la cohérence et l'unité des équipes opérationnelles.
- Une répartition équitable entre les activités de flux et les opérations ponctuelles entre les équipes de la VM, de façon à maintenir le savoir-faire des équipes sur la totalité des process.
- Le maintien du matériel des équipes légères et de la fiction sur les sites.
- Le réexamen du plan de charges de la fiction pour 2019 dès maintenant, en fonction des mobilités constatées pour le feuilleton de Vendargues. L'objectif de cette négociation doit être de retrouver la pleine activité pour les sites « Fiction », à 8 fictions / an.
- Le maintien de l'organisation existante de la post-production (responsable de bureau d'ordres, responsable vidéo et responsable audio).

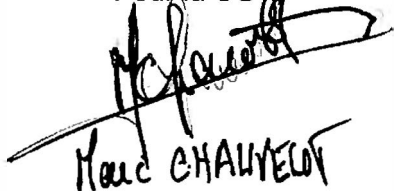
Afin d'obtenir satisfaction, les organisations syndicales signataires appellent le personnel de la filière de production à cesser le travail le 6 février 2018 à partir de 0H00 et pour une durée de 48H.

*Reçu en mains propres avec
les réserves d'usage le 30/01/18
à 16h25*

Paris, le 30 janvier 2018

Les organisations syndicales de France Télévisions :

Pour la CGT


Marc CHALMEUT

Pour la CFDT,

Louise Samson


2

Pour FO,

ERIC VIAL

